

Présentation

de la Fondation du patrimoine

première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association Maletable Rev'Neuve la Salette seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Normandie dont vous dépendez.

la Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



Contacts



Fondation du patrimoine

Délégation Normandie
90, rue Saint-Blaise
BP 08
61001 Alençon
02 33 29 95 36
normandie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur



COMMUNE DE LONGNY-LES-VILLAGES

1 place de l'Hôtel de Ville Jacky Legault
61290 Longny-les-Villages
02 33 73 65 42
mairie.longny@longny-les-villages.fr



ASSOCIATION MALETABLE REV'NEUVE LA SALETTE

Mairie de Maletable
2 le Bourg
61290 Longny-les-Villages
fab-by@hotmail.fr



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

Notre Dame de la Salette Maletable

61290 Longny-les-Villages

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Association Maletable Rev'Neuve la Salette - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

Le Projet

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

L'église de Malétable a été construite entre 1865 et 1872. Elle a été imaginée par un homme, l'abbé Jules Migorel (1826-1904), qui, en 1865, avait eu par deux fois la vision d'une église à construire dans le Perche.

La tour a été construite entre 1866 et 1873. Elle est inscrite à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1978, le reste de l'église en 1991.

L'église est constituée de deux ensembles liés entre eux. Le corps basé sur un plan en croix latine avec deux chapelles en absides formant le transept et une tour clocher, symbole de l'édifice. Sa forme rappelle celle d'un phare, ce qui n'est pas anodin quand on sait que le message de la Salette, à laquelle est dédiée l'église, est fait pour éclairer et nous apporter « l'illumination ». Le bâtiment est souvent illuminé pour perpétuer ce message depuis la construction de l'église.

LE PROJET DE RESTAURATION

Aujourd'hui, l'église connaît des problèmes d'infiltrations d'eau qui ont entraîné le pourrissement des structures en bois, l'oxydation des structures métalliques et

le développement de micro-organismes.

À l'intérieur de nombreuses fissures ont été constatées, une remontée d'eau par capillarité est visible en pied de mur et l'humidité a altéré les décors et vitraux. Compte tenu de son état sanitaire, il apparait nécessaire d'entreprendre d'importants travaux de restauration.



montant des travaux	407 915 € (1 ^{ère} tranche)
objectif de collecte	90 000 €
début des travaux	1er trimestre 2019

Crédit photos © Association Maletable Rev'Neuve la Salette



BON DeSouscription

► **Oui, je fais un don pour aider la restauration de**

Notre Dame de la Salette Malétable

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60428

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine- Maletable

Le montant de mon don est de _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

► Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT			

Vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre